

L'inscription ne sera effective qu'après réception du bulletin d'inscription dûment rempli et retourner à l'adresse suivante :
Secrétariat de l'AFCOR - Angélique FOURNIGAULT - BP 23266 - 72003 LE MANS CEDEX 1

N° SIRET 494 216 708 00029 / N° DIRECCTE 11 75 44595 75

☎ 06.49.72.74.04 e-mail : secretariat@afcor.fr

FORMATION : PRINTEMPS 2023 « Cancer du Sein »

Dates : du Vendredi 24 au dimanche 26 mars 2023

Inscription avant le 15 janvier 2023 selon les disponibilités

Lieu : **Domaine de Béhoust** (1 rue du Nid de Geai 78910 Béhoust.)

Frais d'inscription : **1450€**

PARTICIPANT (toutes les mentions sont obligatoires):

Statut * : ☐ Salarié ☐ Libéral Titre : ☐ Docteur ☐ Professeur

Nom **Prénom**

☎ : **E-mail *** :

N°ADELI/RPPS * :

Adresse Professionnelle :

Service :

Besoin spécifique en matière de handicap : ☐ non ☐ oui : merci de nous contacter

REGLEMENT DE PRISE EN CHARGE/ D'INSCRIPTION

☐ **A titre personnel*** (formation financée par le participant)

Adresse personnelle

chèque libellé à l'AFCOR, à joindre à votre bulletin d'inscription ☐ souhaite réaliser un virement ☐

☐ **Au titre du DPC ***: (Les libéraux s'inscrivant sur www.agencedpc.fr, doivent envoyer le chèque qui sert d'acompte et nous rembourserons la part que ANDPC nous versera après le contrôle de la session) **Référence Action DPC en attente**

☐ **Au titre de la participation des employeurs à la formation professionnelle continue***

Besoin d'une convention* ☐ oui ☐ non

Nom et Prénom du Responsable de la Formation Continue :

Adresse à laquelle devront être envoyés : convention, facture, courriers divers :

.....

..... CP Ville.....

- **préciser adresse mail*** du service destinataire

ANNULATION

Les frais d'inscription comprennent l'accès au séminaire, la documentation, l'atelier de contourage, deux nuitées et repas mentionnés au programme et les frais dossier (30€).

Le début de la formation s'étend le soir du premier jour et la fin de la formation en fin de matinée du dernier jour.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si les circonstances les y obligent.

Toute annulation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit du participant après la communication des codes d'accès au contourage (mars), l'AFCOR facturera une indemnité de 20% du prix de la formation + Frais dossier. 30 jours avant le début de la formation ou en cas d'abandon en cours de formation, celle-ci sera facturée dans sa totalité.

L'AFCOR se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de participants, de maladie de ses intervenants, grèves ou conflits sociaux internes ou externes à l'AFCOR...) sans dédommagements, ni pénalités au client.

Je soussigné(e)
Date et signature

accepte les modalités d'inscription